



**Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**Activités d'intégration professionnelle, y compris TFE
UE1/2-1**

Département : Santé	
Cursus : Santé communautaire	Orientation :
Implantation : Erasme Téléphone secrétariat : 02/560.29.18	
Cycle : 1 Bloc d'études : 1 Situation dans la formation : 1er et 2ème quadrimestre	Unité d'enseignement pré-requise : Non Unité(s) d'enseignement co-requise(s) : Non Volume horaire/an : 540 Nombre de crédits ECTS : 30 Obligatoire ou optionnel : Obligatoire Langue d'enseignement : Français Langue d'évaluation : Français
Niveau du cadre européen des certifications : 6	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : TROUSSON Hélène
Responsable(s) de l'UE : TROUSSON Hélène	
<u>CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :</u> En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
<u>Compétences et capacités :</u>	
1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle:	
- Actualiser ses connaissances et ses acquis professionnels	<input type="checkbox"/>
- Construire son projet professionnel en faisant preuve d'engagement	<input checked="" type="checkbox"/>
- Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité	<input checked="" type="checkbox"/>
- Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages	<input checked="" type="checkbox"/>
- Adopter un comportement responsable et citoyen.	<input checked="" type="checkbox"/>
2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires:	
- Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité	<input type="checkbox"/>
- Respecter la déontologie propre à la profession	<input checked="" type="checkbox"/>
- S'engager dans une réflexion éthique.	<input checked="" type="checkbox"/>
3. Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles, et administratives :	
- Mobiliser les ressources du bénéficiaire, du groupe, de la communauté et les ressources institutionnelles	<input checked="" type="checkbox"/>
- Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire/le réseau	<input type="checkbox"/>
- Animer un groupe	<input type="checkbox"/>
- Participer à la démarche qualité	<input checked="" type="checkbox"/>
- Exercer un raisonnement scientifique	<input checked="" type="checkbox"/>
- Proposer des pistes de réflexion et de changement.	<input checked="" type="checkbox"/>

<p>4. Concevoir des projets spécifiques à la santé communautaire avec la participation du bénéficiaire, du groupe et/ou de la communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation du bénéficiaire, du groupe, de la communauté - Elaborer un diagnostic psycho-médico-social individuel / un diagnostic communautaire - Concevoir un projet d'intervention individuel/communautaire. 	<table border="1"> <tr><td>X</td></tr> <tr><td>X</td></tr> <tr><td>X</td></tr> </table>	X	X	X
X				
X				
X				
<p>5. Assurer une communication professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer avec les bénéficiaires, les pairs, les professionnels et le réseau - Transmettre des données oralement et/ou par écrit - Evaluer la communication professionnelle. 	<table border="1"> <tr><td>X</td></tr> <tr><td>X</td></tr> <tr><td>X</td></tr> </table>	X	X	X
X				
X				
X				
<p>6. Réaliser les interventions et/ou projets spécifiques à la santé communautaire avec la participation du bénéficiaire, du groupe et/ou de la communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser un projet d'intervention individuel/communautaire - Evaluer l'intervention / le projet - Ajuster et/ou poursuivre l'intervention / le projet. 	<table border="1"> <tr><td>X</td></tr> <tr><td>X</td></tr> <tr><td>X</td></tr> </table>	X	X	X
X				
X				
X				

ACQUIS D'APPRENTISSAGE*

- Au terme de l'unité d'enseignement UE 1/2-1 l'étudiant sera capable de :
- Sensibiliser les décideurs aux problématiques professionnelles
 - Ancrer son développement professionnel dans un contexte local, national, européen
 - Anticiper et argumenter les coûts
 - Formuler et expliquer les objectifs du projet
 - Concevoir des processus d'évaluation cibler et argumenter la pertinence es informations à transmettre
 - Argumenter le choix des outils de transmission
 - Respecter les échéances
 - Capitaliser et diffuser les résultats d'un projet
 - Respecter la législation, les réglementations institutionnelles et les chartes auxquelles adhère la profession
 - Mettre en place, gérer et analyser une démarche en santé communautaire

CONTENU SYNTHETIQUE

- Enseignement clinique et séminaires en lien avec la prévention, l'éducation à la santé et la réadaptation (UE1/2-1-1) - stages
- Enseignement clinique et séminaires au choix (UE1/2-1-2) - stages
- Voyage d'étude (analyse du système de santé du pays visité)

METHODES D'APPRENTISSAGE

Préparations et supervisions de stage
Séminaires cliniques
Cours ex-cathédra

SUPPORTS DE COURS

Support sur e-campus**	Obligatoire
Type de support : Power Point, syllabus, ouvrage, ...	Ouvrages de référence, notes prises aux cours et séminaires, tous documents fournis par le lieu de stage

L'existence de support de cours obligatoire ne dispense pas de la prise de note de l'étudiant.

MODALITES D'EVALUATION

- *Type d'évaluation : oral/écrit/ TP/ évaluation continue (préciser), travail.*

1ère session : évaluation continue lors des supervisions et des séminaires, travaux écrits sous forme de rapport de stage avec présentation orale du dernier rapport.

Evaluation intermédiaire: évaluation des deux premiers stages (évaluation des supervisions et des rapports écrits de stage)

2ème session : les stages sont non remédiables. Travaux écrits sous forme de rapport de stage avec présentation orale du dernier rapport.

- **Pondération spécifique à l'UE: /**
- **Mode de calcul de la moyenne de UE :**

Case à cocher	Type de moyenne
X	Moyenne arithmétique
	Moyenne arithmétique pondérée
	Moyenne géométrique
	Moyenne géométrique pondérée
	Note absorbante
	Évaluation intégrée
	Non évalué

* Définitions:

Article 15. - § 1^{er} du Décret "paysage" du 7 novembre 2013:

Acquis d'apprentissage : énoncé de ce que l'étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, d'un cursus ou d'une unité d'enseignement validée ; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences ;

Compétence : faculté évaluable pour un individu de mobiliser, combiner, transposer et mettre en œuvre des ressources individuelles ou collectives dans un contexte particulier et à un moment donné ; par ressources, il faut entendre notamment les connaissances, savoir-faire, expériences, aptitudes, savoir-être et attitudes;

Capacité : « activité intellectuelle stabilisée et reproductible dans des champs divers de la connaissance. »

Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ? ESF éditeur, 1988, p. 153-154 . Cette proposition suggère que la compétence serait une combinaison appropriée de plusieurs capacités dans une situation déterminée.

http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116_091116.pdf , la compétence étant un « savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités, dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. »

Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ? ESF éditeur, 1988, p. 153-154

Note absorbante : L'UE ne peut être considérée comme en réussite qu'à partir du moment où les compétences à acquérir au sein de cette dernière sont présentes dans le chef de l'étudiant et sont suffisamment solides pour être mises en jeu au sein de chacune des activités d'apprentissage. Chacune des activités d'apprentissage devra donc être validée. Si les compétences requises sont acquises par l'étudiant dans toutes les AA, le mode de calcul de la note générale de l'UE (NUE) sera une moyenne arithmétique pondérée :

$$NUE = \frac{\sum_{i=1}^n C_i N_i}{\sum_{i=1}^n C_i}$$

N_i = note de l'activité d'apprentissage i (/20)

C_i = coefficient de pondération de l'activité d'apprentissage i (voir ci-dessus)

Si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, alors la note de l'UE sera celle de l'activité d'apprentissage la plus basse.

**Un support obligatoire doit être mis en ligne, excepté s'il s'agit d'un livre protégé par le droit d'auteur (les articles par contre doivent être mis en ligne).